



Montréal, le 21 janvier 2021

Monsieur le Ministre Lionel Carmant
Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Vaccination prioritaire des personnes ayant une déficience intellectuelle

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Société québécoise de la déficience intellectuelle, nous tenons d'abord à vous dire que nous sommes conscients du défi que doit relever le gouvernement du Québec dans cette campagne de vaccination contre la COVID-19, qui est sans précédent.

Nous vous écrivons aujourd'hui afin de vous faire part de nos préoccupations en lien avec la grande vulnérabilité des personnes ayant une déficience intellectuelle face à la COVID-19 et de l'importance de les prioriser pour la vaccination. [Le 7 décembre dernier, lorsque votre gouvernement a dévoilé les groupes prioritaires retenus en fonction des recommandations émises par le Comité sur l'immunisation du Québec](#), les familles des personnes ayant une déficience intellectuelle qui résident en RI-RTF ont poussé un soupir de soulagement en constatant qu'elles figuraient au rang 1 de la priorisation retenue.

Hélas, il semble que nous nous soyons réjouis trop vite. En date d'aujourd'hui, les personnes ayant une déficience intellectuelle qui résident en RI-RTF sont toujours, sauf exception, écartées de la campagne d'immunisation qui a pourtant débuté au Québec depuis plusieurs semaines. Nous nous expliquons difficilement cette situation, puisque l'âge n'est certainement pas le seul critère de vulnérabilité qui doit être pris en compte par le personnel responsable de la vaccination.

À ce propos, de nombreuses études confirment que les personnes ayant une déficience intellectuelle qui résident en institution ou en foyer de groupe sont à risque significatif de complications et de décès associé à la COVID-19, ayant [un risque de mortalité près de 8 fois plus élevé par rapport à la population générale, et ce indépendamment de leur âge](#). D'ailleurs, plusieurs pays ont accordé un rang prioritaire aux personnes handicapées qui résident dans un milieu de vie substitut, notamment les Pays-Bas et les États-Unis. Ici

même au Canada, [l'Ontario](#) et la [Colombie-Britannique](#) leur ont reconnu cette priorité et leur vaccination est prévue très prochainement.

Comme le mentionne le Comité sur l'immunisation du Québec dans son document produit à l'intention du gouvernement, les personnes âgées qui vivent en CHSLD sont plus vulnérables, notamment en raison de la difficulté qui existe dans l'implantation des mesures de protection. Or, il en va de même pour les personnes ayant une déficience intellectuelle qui résident en RI-RTF. Elles vivent dans des foyers à forte densité populationnelle et comprennent difficilement les gestes barrières nécessaires à la limitation de la propagation de la COVID-19. De plus, tout comme les usagers des CHSLD, elles reçoivent des soins quotidiens qui nécessitent une grande proximité physique avec les préposés, les intervenants ou autres spécialistes en réadaptation.

D'autre part, nous souhaitons porter à votre attention que cette grande vulnérabilité n'est pas unique aux personnes qui résident en RI-RTF. Ce sont toutes les personnes ayant une déficience intellectuelle qui encourent un risque accru de contracter la COVID-19 en raison de l'absence de compréhension du virus et de ces impacts possibles sur leur santé, de la difficulté à tolérer le port du masque et de la grande proximité physique avec les intervenants qu'ils côtoient.

Par ailleurs, selon une récente étude réalisée en Angleterre, [le risque de décès associé à la COVID-19 chez les jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle est jusqu'à 30 fois supérieur à la population générale](#). De plus, [les personnes ayant une déficience intellectuelle connaissent souvent un vieillissement prématuré et des niveaux élevés de fragilité](#). Ils sont, de manière générale, [4 fois plus susceptibles de mourir prématurément que les autres adultes](#).

Depuis plusieurs mois, les personnes ayant une déficience intellectuelle sont privées de leurs activités de jour, de leurs stages et plateaux de travail et de tous leurs loisirs. Celles qui vivent en RI-RTF, ne peuvent même plus aller visiter leurs familles suite au resserrement des directives sanitaires. Ne serait-ce que d'un point de vue humanitaire, la vaccination des personnes ayant une déficience intellectuelle doit être une priorité pour qu'elles puissent reprendre à nouveau certains services essentiels à leur bien-être. [Leurs familles assistent depuis des mois, en étant totalement impuissantes, à leur régression ou encore à l'émergence de problèmes de comportements graves en raison de cet isolement qui leur est imposé](#) et qu'elles n'ont pas la faculté cognitive de comprendre.

L'équité figure parmi les valeurs retenues par le Comité sur l'immunisation du Québec pour justifier ses choix de priorisation. Or, cette équité exige de tenir compte des disparités existantes au sein de la population, de tenir compte du degré de vulnérabilité de chacun et d'agir afin de réduire ces disparités. Il ne fait aucun doute que toutes les personnes ayant une déficience intellectuelle, que ce soient celles qui résident en RI-RTF ou dans la communauté, sont un groupe d'individus hautement vulnérables qui devraient bénéficier d'un rang prioritaire dans le cadre de la campagne de vaccination contre la COVID-19.

Lors de la [consultation publique sur la santé mentale des Québécois ayant eu lieu le 19 janvier dernier, vous avez manifesté de l'ouverture et de l'empathie face aux effets néfastes disproportionnés](#) qu'occasionne la pandémie sur la santé mentale des personnes ayant une déficience intellectuelle. Vous avez signifié « travailler fort » pour les prioriser dans la campagne de vaccination actuelle contre la COVID-19. Devant ses

paroles porteuses d'espoir, nous ne pouvons qu'espérer que le gouvernement du Québec annoncera sous peu que toutes les personnes ayant une déficience intellectuelle seront vaccinées très rapidement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées,



Anik Larose
Directrice générale, Société québécoise de la déficience intellectuelle

Copie conforme :

- Dr. Horacio Arruda, Directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint
- M. Christian Dubé, Ministre de la Santé et des Services sociaux
- Mme Danielle Rioux, Attachée politique du Ministre Lionel Carmant

À propos de la Société québécoise de la déficience intellectuelle

La Société québécoise de la déficience intellectuelle rassemble, informe et outille tous ceux et toutes celles qui souhaitent faire du Québec une société plus inclusive, où chacun peut trouver sa place et s'épanouir. Plus de 90 organismes et associations, plus de 150 employeurs et des milliers de familles à travers la province font déjà partie du mouvement.

En tant que regroupement national, la Société québécoise de la déficience intellectuelle fait partie des interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec pour les questions touchant les personnes handicapées.

Coordonnées : 3958, rue Dandurand, Montréal, Québec, H1X 1P7 – Tel. 514 725 7245
– direction@sqdi.ca